

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Mandat spécial pour un déplacement du Maire en Métropole

P. J. : 1 projet de délibération

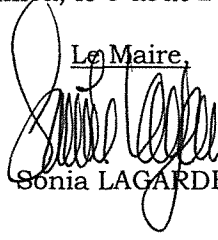
Le 13 juillet 2018, la commune de Nantua, dans le département de l'Ain, a transmis pour une année à la Ville de Nouméa, en sa qualité de présidente de l'association nationale des communes médaillées de la Résistance Française, le drapeau national de la Résistance Française.

En 2019, c'est la commune d'Oyonnax, également située dans l'Ain, qui reçoit ce drapeau. La passation entre les deux édiles est prévue lors d'une cérémonie officielle le 28 septembre 2019.

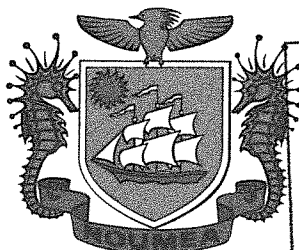
Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder, conformément à l'article L.123-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, un mandat spécial au Maire pour un déplacement en Métropole dans le cadre de la passation du drapeau précité.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

746

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
21.08.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
23.08.2019	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de présents	: 33	M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 41	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
(8 procurations)		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

accordant un mandat spécial au Maire pour un déplacement en Métropole

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **29 AOUT 2019**

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article L.123-2,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 98/661 du 8 septembre 1998 autorisant le remboursement des frais de mission des élus sur présentation de factures acquittées,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/133 du 5 août 2019,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 14 août 2019, en Nouvelle-Calédonie

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

ARTICLE 1^{er} /

Un mandat spécial est accordé à Madame Sonia LAGARDE, Maire de Nouméa, pour se rendre en Métropole dans le cadre de la remise du drapeau national de la Résistance Française à la commune d'Oyonnax le 28 septembre 2019.

ARTICLE 2 /

Les frais de mission seront pris en charge sur le budget de la Ville de Nouméa sur présentation des factures acquittées.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

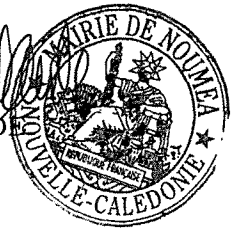
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 AOUT 2019

Le Maire,

Sonia LAGARD



DESTINATAIRES :

SUBD.ADMINIS.SUD	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
D.F.	- 1
CABINET	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 2 SEP. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le - 2 SEP. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances